



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.3, 2.4

N° de demande :	2006-2402
Catégorie :	Modification de la nature et de la proportion des produits de formulation
Produit :	Herbicide agricole liquide Aatrex 480
N° d'homologation :	18450
Matière active (m.a.) :	Atrazine et triazines apparentées à 480 g/L
N° de document de l'ARLA :	1424069

Contexte

L'herbicide agricole liquide Aatrex 480 (Aatrex liquid 480 Herbicide) est actuellement homologué comme traitement de présemis avec incorporation et comme traitement de pré- ou de post-levée contre les plantes nuisibles dans les cultures de maïs. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

Toutes les préparations commerciales contenant de l'atrazine font présentement l'objet d'une réévaluation.

But de la demande

Cette demande vise à modifier la proportion et la nature des produits de formulation de l'herbicide agricole liquide Aatrex 480.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide liquide Aatrex 480 est une solution contenant la matière active atrazine ainsi que des triazines apparentées en concentration nominale de 480 g/L. Il a une masse volumique de 1,104 g/mL et un pH de 5,0. Toutes les exigences en matière de données sur la chimie de l'herbicide liquide Aatrex 480 sont remplies.

Évaluation sanitaire

Les résidus d'atrazine dans les cultures de maïs, considérant le changement de formulation de l'herbicide agricole liquide Aatrex 480, devraient être englobés par la norme générale fixée par la réglementation de 0,1 ppm (Tableau II, Titre 15 du *Règlement sur les aliments et drogues*), parce que les changements ne concernent pas les doses d'application ou le profil d'emploi. Les modifications touchant la nature et la proportion des produits de formulation dans cet herbicide

ne devraient pas accroître l'exposition alimentaire et, par conséquent, ne posent un risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Les changements à la formulation sont mineurs et ne devraient pas modifier de façon significative le profil toxicologique de ce produit.

De plus, ces changements à la formulation n'entraîneront aucune modification, par rapport à la formulation déjà homologuée, de l'exposition des personnes manipulant le produit ou de l'exposition post-application.

Évaluation environnementale

Les changements à la formulation sont mineurs et n'ont aucun effet sur la teneur garantie en matière active ou la dose d'application et, par conséquent, ils n'entraîneront aucune augmentation des risques pour l'environnement par rapport aux risques à la formulation déjà homologuée.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a présenté une demande associée d'exemption pour les données de la partie 10, affirmant que les changements à la formulation n'auront aucun effet sur l'efficacité de l'herbicide liquide Aatrex 480 ni sur la tolérance des cultures à ce produit. L'ARLA reconnaît que les changements à la formulation sont mineurs et n'entraîneront probablement aucune modification du comportement agronomique.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour justifier la modification de la nature et de la proportion des produits de formulation dans l'herbicide liquide Aatrex 480.

Références

A. LISTE D'ÉTUDES ET DE RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉE PAR LE TITULAIRE

MÉTHODE D'ANALYSE

- PMRA 1184403 Aatrex Liquid 480 Herbicide (A8566A) - Product Identification, DACO 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, and 3.1.4.
- PMRA 1184405 Manufacturing Process, DACO 3.2.2.
- PMRA 1184406 Discussion of Formation of Impurities and Quality Control Statement, DACO 3.2.3.
- PMRA 1184407 Aatrex Liquid 48- Herbicide (A8556A) - Establishing Certain Limits, DACO 3.3.1.
- PMRA 1184409 Analytical Method SF-76-1 - Atrazine (G30027) in Formulation A8566A, DACO 3.4.1.
- PMRA 1184410 Final Report: A8566A - Validation of Analytical Method SF-76/1, DACO 3.4.1.
- PMRA 1184411 A8566A: Color, Physical State and Odor, DACO 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, and 3.5.9.
- PMRA 1184413 Final Report - Density, DACO 3.5.6.
- PMRA 1184414 Final Report - pH, DACO 3.5.7.
- PMRA 1184415 Oxidizing Properties, DACO 3.5.8.
- PMRA 1184416 Final Report - Viscosity, DACO 3.5.9.
- PMRA 1184417 Final Report - Storage Stability, DACO 3.5.10.
- PMRA 1184418 Flash Point, DACO 3.5.11.
- PMRA 1184419 Explosive Properties, DACO 3.5.12.
- PMRA 1184420 Corrosion Characteristics after Storage for 1 Year at 20°C, DACO 3.5.14.
- PMRA 1303065 Aatrex Liquid 480 Herbicide Response to Sept. 8, 2006 Clarifax - Manufacturing Method Information, DACO 3.2.2.

PMRA 1303066 Aatrex Liquid 480 Herbicide Response to Sept. 8, 2006 Clarifax - Storage Stability, DACO 3.5.10.

PMRA 1184404 Aatrex Liquid 480 Herbicide (A8566A) Starting Materials, DACO 0.9 and 3.2.1.

VALEUR

PMRA 1262004 AATREX® Liquid 480 Herbicide Rationale in Support of a Request for a Waiver from the Provision of Part 10 Data, 1pp. DACO 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.2.3.3, and 10.2.3.4.

B. AUTRES RENSEIGNEMENTS PRIS EN CONSIDÉRATION

Aucun.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2007

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.